



Élisabeth Bailly, Philippe Saurel, Marie-France Aron, Cécile Jallet-Bourg, Jean-Dadier Wagneur, Catherine Desbuquois, Gilles Gudin de Vallerin, Sylvie Hamzaoui, Jean-Louis Glénisson, Manuel Da Silva et Gérard Grunberg

Bibliothèques et publics handicapés visuels

Éditions de la Bibliothèque publique d'information

La politique du ministère de la Culture et de la Communication : favoriser le développement d'un réseau de bibliothèques publiques en faveur des handicapés visuels

Thierry Grognet

DOI : 10.4000/books.bibpompidou.1496
Éditeur : Éditions de la Bibliothèque publique d'information
Lieu d'édition : Éditions de la Bibliothèque publique d'information
Année d'édition : 2002
Date de mise en ligne : 17 janvier 2014
Collection : Paroles en réseau
ISBN électronique : 9782842462154



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

GROGNET, Thierry. *La politique du ministère de la Culture et de la Communication : favoriser le développement d'un réseau de bibliothèques publiques en faveur des handicapés visuels* In : *Bibliothèques et publics handicapés visuels* [en ligne]. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2002 (généré le 01 mai 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/bibpompidou/1496>>. ISBN : 9782842462154. DOI : 10.4000/books.bibpompidou.1496.

La politique du ministre de la Culture et de la Communication : favoriser le développement d'un réseau de bibliothèques publiques en faveur des handicapés visuels

Thierry Grognet

Merci Élisabeth, mais le propos me paraît un peu ambitieux pour le laps de temps qui m'est imparti...

Monsieur l'adjoint au maire, Monsieur le doyen de l'Inspection générale, Monsieur le directeur de la Bpi, Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, Mesdames, Messieurs, je tiens également à remercier la Ville de Montpellier de nous accueillir dans cette magnifique bibliothèque à l'occasion d'une journée d'étude qui me paraît opportune au moins à trois points de vue : d'abord il s'agit d'une excellente illustration du rôle qu'ont à jouer les BMVR et plus largement toutes les bibliothèques d'envergure en région dans ce pays, à savoir être un pôle de ressources, mais aussi un lieu privilégié d'échanges et également, d'une certaine manière – et je crois aussi que quelque part c'est le but de cette journée d'étude –, apporter une contribution à l'information et la formation continue des professionnels des bibliothèques.

Opportune également parce qu'il s'agit d'une opération exemplaire en termes de partenariat entre la Bpi qui selon le vœu de Gérard Grunberg, son directeur, développe et renforce ses liens avec les grandes bibliothèques en région, comme c'est le cas aujourd'hui, et la bibliothèque municipale de Montpellier.

Et bien sûr, et c'est là la troisième raison, il s'agit d'une journée d'étude tout à fait opportune à cause du thème lui-même qui nous rassemble aujourd'hui et j'en veux pour preuve la forte participation qu'elle mobilise, alors même que les délais qui étaient impartis pour l'inscription ont été relativement brefs.

J'élargirai si vous le permettez le propos non pas, comme l'a annoncé Élisabeth, en explicitant toutes les actions du ministère en faveur des publics handicapés, mais, par-delà l'intitulé de mon intervention tel qu'il est annoncé dans le programme, pour retracer brièvement un panorama de quelques-unes des actions de notre ministère en faveur du développement de l'accès des personnes handicapées – et plus spécialement aveugles et malvoyantes – à l'information et à la culture écrite, ce qui est un peu plus restreint que la politique mise en œuvre dans tous les secteurs de compétence du ministère.

En effet, l'évolution récente fait que M^{me} Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication, porte personnellement un intérêt tout particulier aux progrès qui peuvent être accomplis dans ce domaine, ce qui se traduit par un volontarisme politique plus appuyé encore que par le passé et j'y viendrai d'un point de vue institutionnel en conclusion de cette intervention.

J'en veux pour preuve l'hommage appuyé qu'elle a rendu tout récemment, lors de l'inauguration du Salon du livre de jeunesse de Montreuil, aux associations qui œuvrent pour le développement de l'accès des personnes aveugles

Thierry Grognet est chef du département des bibliothèques territoriales et du développement de la lecture à la Direction du livre et de la lecture.

et malvoyantes à l'écrit, à l'occasion de la remise du prix TACTUS qui, comme vous le savez, est un prix européen récompensant un album tactile.

Opportunité également de cette journée si l'on considère les espoirs prometteurs soulevés par les nouvelles applications dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et je n'en dirai pas plus à ce sujet puisque Catherine Desbuquois vous présentera tous les développements qui sont préparés par l'association BrailleNet dans ce domaine particulier.

Je souhaiterais d'abord rappeler le soutien constant du ministère de la Culture et tout spécialement de la Direction du livre et de la lecture à la production de documents, activité traditionnelle qui demeure indispensable qu'il s'agisse de livres en noir, en braille ou d'albums tactiles, sans oublier bien sûr le soutien à la présence des associations sur un stand dédié dans le cadre des salons du livre de Montreuil et de Paris.

Bien sûr, pour mémoire, j'évoquerai également la base de données de l'édition adaptée cogérée par L'INJA et la Bpi et dont s'occupe avec diligence, comme vous le savez, Corinne Loyer que je tiens à remercier particulièrement à cette occasion.

Par ailleurs, nous savons que le Centre national du livre aide à la diffusion des ouvrages en caractères agrandis dans les bibliothèques publiques et pourtant nous avons tous conscience que tout cela ne suffit pas. C'est pourquoi, d'une manière peut-être moins apparente, la DLL déploie des efforts constants pour que les bibliothèques publiques – et plus particulièrement les BM – jouent un rôle de premier plan dans le domaine dont nous traitons aujourd'hui sous deux aspects: du point de vue architectural d'abord et des services rendus d'autre part.

En effet, une bibliothèque c'est d'abord un bâtiment, un bâtiment qui propose des collections et qui doit être le plus accessible possible pour ses usagers, TOUS ses usagers. Il est évident qu'il est bien plus complexe et coûteux de remédier à des erreurs lorsque l'on construit une nouvelle bibliothèque que de prévoir d'emblée, dès le programme notamment et par-delà les dispositions obligatoires imposées par la législation en vigueur, des aménagements adaptés.

De ce point de vue, vous savez que la DLL préconise clairement, par exemple dans l'ouvrage didactique Bibliothèques dans la cité, que, dès sa conception, un équipement de lecture publique doit tenir compte de tous ces aménagements. Il s'agit, certes, d'un rôle si j'ose dire purement incitatif: les collectivités territoriales sont maîtres d'ouvrage de ces équipements et s'administrent librement. Mais bien sûr l'État, ne serait-ce que dans la mesure où il participe financièrement au développement de ces équipements de lecture publique, peut expliquer les objectifs ainsi poursuivis et, dans le cadre de ce dialogue, la nécessité de prévoir une accessibilité pour tous aux bâtiments et aux services rendus par les bibliothèques contemporaines apparaît clairement aux yeux de tous les interlocuteurs.

Par-delà l'Espace Homère, dont je ne dirai rien puisque le directeur de la bibliothèque, Gilles Gudín de Vallerin, nous présentera en détails cet excel-

lent équipement, je choisirai un exemple dans une autre région avec la bibliothèque municipale à vocation régionale de Marseille, où un dialogue tout à fait fructueux s'est établi entre la bibliothèque et l'association Valentin Haüy afin que notamment les parements de sols ménagent un tracé aussi esthétique qu'utile pour les personnes malvoyantes, dans la mesure où il constitue un guide au sol permettant de s'orienter à l'intérieur de plateaux qui représentent chacun, sur les quatre étages de bibliothèque, environ 2 000 m².

D'autre part l'État soutient également, dans le cadre des aides apportées à l'investissement des communes en matière de lecture publique, tout ce qui relève de l'équipement informatique et des matériels divers pour les personnes aveugles et malvoyantes. Je pense par exemple aux agrandisseurs d'images. Nous connaissons tous ces bibliothèques qui, très tôt, se sont dotées d'espaces ou d'équipements spécifiques. Évidemment je vais vexer ceux que je ne citerai pas, mais au fil de la plume, quand j'ai préparé cette intervention, me venaient à l'esprit les noms des bibliothèques de Caen ou de Bordeaux par exemple, mais il est certain que par exemple Montpellier aujourd'hui, avec son très bel Espace Homère, constitue un très bon exemple contemporain et que, outre Marseille déjà évoqué, les futures bibliothèques de Troyes ou de Toulouse aménageront également des espaces tout à fait remarquables dans ce domaine.

Ces opérations d'équipement me paraissent d'autant plus fondamentales qu'elles permettent en fait, ne serait-ce qu'à terme, aux usagers d'utiliser les équipements tels que les progrès techniques vont notablement les améliorer dans les années qui viennent.

Je vais terminer cette intervention – qui n'est jamais qu'une intervention d'ouverture de la journée d'étude et donc je souhaiterais laisser rapidement place au débat, sachant qu'Élisabeth Bailly, chargée de mission sur ce thème, entre autres, et moi-même sommes bien sûr à votre disposition pour toutes les questions que vous souhaiteriez poser –, en mentionnant deux chantiers.

D'abord, d'un point de vue institutionnel, la commission « culture-handicap » tout récemment créée remplit un triple objectif. Pour le ministère de la Culture, mais aussi pour celui chargé des Affaires sociales, il s'agit de :

- dresser un état des lieux nationaux d'expériences réussies d'intégration de tous les publics handicapés dans les établissements culturels à des fins de diffusion et de généralisation en termes d'exemplarité;
- favoriser une meilleure formation des personnels et, en particulier, du monde de la culture en termes d'opérations de sensibilisation dont nous savons tous qu'elles sont toujours indispensables;
- mieux informer les personnes handicapées sur l'accessibilité des lieux de culture et les services qu'ils proposent.

Autre projet: les trois ministères chargés respectivement de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Communication et des Affaires sociales souhaitent créer un Groupement d'intérêt public de l'Édition adaptée qui a très

récemment été présenté aux interlocuteurs naturels que sont les associations œuvrant dans ce domaine. Pourquoi un GIP ? Il s'agit en fait d'une structure qui, du point de vue juridique, permet de fédérer les énergies de personnes morales de droit public et de droit privé, à savoir, pour aller un peu vite, à la fois des ministères et des associations qui œuvrent dans un but commun, d'une façon générique le développement de l'édition adaptée ; mais dans le texte constitutif de ce futur GIP les missions énumérées vont bien au-delà puisque, en pratique, il s'agit fondamentalement de permettre à tous de disposer sous une forme contractuelle d'un réservoir de textes issus des fichiers sources dont les éditeurs possèdent les droits, de manière à ce que chacun ait à sa disposition des textes qu'il puisse reproduire en conformité avec la législation sur le droit d'auteur, à des fins de diffusion. L'objectif est l'accroissement de l'offre de lecture en matière aussi bien de documentaires que de fiction puisque nous savons que la principale difficulté rencontrée aujourd'hui, pour toutes sortes de raisons, c'est justement la faiblesse, si j'ose dire, des réservoirs bibliographiques en la matière.

Je crains d'avoir beaucoup trop abusé du temps qui m'était imparti et je me contenterai donc de formuler le souhait que cette journée de travail puisse nous permettre, sur un plan conceptuel autant que pratique, de faire avancer l'ambition qui nous réunit aujourd'hui.

Élisabeth Bailly : Merci pour cette présentation, ce cadre général qui situe bien l'importance de cette journée et le rôle que peuvent jouer les bibliothèques. Nous allons bien sûr maintenant aborder des sujets plus techniques et plus précis. Je tiens à préciser que nous avons, Corinne Loyer et moi-même, souhaité focaliser l'attention sur l'apport des nouvelles technologies dans le domaine de l'aide à l'accès aux textes écrits pour les handicapés visuels puisque cette petite entrée à elle seule nous permettait d'aborder beaucoup de points et d'occuper largement une journée de travail. Nous espérons que ces journées pourront avoir lieu de manière plus régulière sur des thèmes différents.

Je tiens tout particulièrement, vous l'avez vous-même remarqué en arrivant, à souligner le travail, la gentillesse et l'accueil de tous les personnels de la bibliothèque municipale de Montpellier qui se sont dépensés vraiment sans compter juste avant votre arrivée, ces derniers jours et ces dernières semaines pour que cette journée se passe au mieux.

Avant de laisser Marie-France Aron nous présenter les choix qui ont été faits dans la mise en place de l'Espace Homère, je vais passer la parole au directeur de la bibliothèque municipale de Montpellier, Gilles Gudin de Vallerin, qui souhaite nous présenter le projet global de la bibliothèque.

Gilles Gudin de Vallerin : Ce qu'il est important de voir, c'est que ce projet d'Espace Homère a été prévu dès l'origine, dès le programme de 1996, et que, finalement, ce programme a été appliqué en totalité. Il était prévu environ 102 m² ; il était envisagé que l'Espace se trouve juste à côté du secteur Littérature et Arts, dans la continuité, et c'est ce qui s'est passé ; il était prévu aussi qu'on ne traitait pas cet espace seul, mais qu'on le considérait plus globalement en

traitant l'accueil à la fois des malvoyants, mais aussi des handicapés pour l'ensemble de la bibliothèque: c'est ce qui s'est réalisé. C'était le programme d'origine pour plusieurs raisons: la première c'est que notre maire, Georges Frêche, est vraiment très sensible à cette question. Vous savez qu'à l'Assemblée nationale il a posé plusieurs questions, notamment sur une future bibliothèque nationale pour le livre en braille, et que cette question lui est extrêmement chère; et puis je crois qu'au niveau de notre équipe – des personnes qui ont suivi cette question à l'origine –, il y avait déjà vraiment une conscience que ce n'était pas un service en plus, j'allais dire un service pilote pour être pilote, mais que c'était un service de base à l'instar des autres services. D'où la réflexion sur sa parfaite intégration et, j'allais dire, sa banalisation à l'intérieur même de la bibliothèque, en sachant que, bien sûr, aucun service par définition n'est banal.

Le deuxième point c'est que le travail avec les associations a été très important dès le début, qu'il ne s'est pas arrêté à l'ouverture, qu'il continue – je vois ici plusieurs représentants d'associations – et que le travail avec une autre institution importante, la bibliothèque départementale de prêt de l'Hérault, continue aussi. Des activités importantes sont déjà en place, notamment l'utilisation du prêt inter-bibliothèques par l'intermédiaire de cette BDP, pour envoyer dans le département des livres en braille. Un projet encore est à l'étude: après avoir fait envoyer les documents, on prévoit de faire venir les publics du département par un système de navette.

Ce partenariat est vraiment fondamental et il est très important de continuer d'agir ensemble.

Une intégration globale, cent mètres carrés, quatre cabines, ce sont les choix politiques; mais maintenant, bien sûr, il y a eu une multitude d'autres choix techniques que mon adjointe, Marie-France Aron, qui suit au niveau de la bibliothèque ce dossier que M^{me} Bouchard avait précédemment suivi, va nous présenter.

Pour terminer je voudrais simplement vous dire que vous pourrez prendre connaissance de cet Espace par des éléments techniques qui vous seront exposés après cette très brève introduction avant d'avoir, cette après-midi, la possibilité d'une visite par groupes qui vous permettra aussi de voir la bibliothèque en montant jusqu'au deuxième. Dans cette salle vous sera proposée une séance d'audiovision: vous allez voir une « première »! Cela vient de sortir il y a quelques jours: sur le même DVD nous avons à la fois le son original et l'analyse du film, la mention des indications principales de mise en scène qui permet à des malvoyants de comprendre pleinement le film. Jusqu'à présent une personne aveugle devait utiliser un casque infrarouge pour entendre ce doublage. Nous projetterons ce film, non pas pour que vous le voyiez forcément dans son intégralité – je crois qu'il s'agit d'un film de Rohmer –, mais que vous puissiez faire cette découverte.

Voilà donc le programme. Je laisse mon adjointe entrer plus avant dans les détails techniques qui sont aussi très importants et pas toujours très simples. Je remercie les sociétés, dont j'aperçois d'ailleurs un des représentants..., qui ont travaillé sur ce projet parce que c'est un domaine très intéressant, mais encore très délicat.